Envoyé en préfecture le 07/05/2025
Reçu en préfecture le 07/05/2025
Publié le
ID : 032-213204548-20250407-D_20250408-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Gers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Commune de TRAVERSERES

Séance du 7 avril 2025

Nombre de membres
En exercice : 6
Présents : 5
Votants : 5

Objet
Avenant 3 au lot 1 du marché public concernant les travaux de la salle des fêtes

N° de délibération
20250408

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PAU André, Premier Adjoint.

Date de convocation : 2 avril

Étaient présents : BARASZ Olivier, KOVACICEK Corinne, LATAPIE Jean-Luc, LE TALLEC Sophie et PAU André

Absent : ANTAJAN-BERNADOT Joris

Madame LE TALLEC Sophie est nommée secrétaire.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un avenant concernant l'entreprise ROTGE. Il s'agit d'une moins-value d'un montant de 3 233.40 € HT, soit 3 880.08 € TTC.

Il porte sur la non-réalisation du hérisson pour la moins-value et la réalisation d'une tranchée, du réseau eau pluviale et de regards.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant 3 de la société ROTGE.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme
Le Maire,
Olivier BARASZ

MAIRIE DE TRAVERSERES (S.) 32450 Gers

Monsieur le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication et sa réception par le représentant de l'État.